PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 17 juin 2026 à l'Hôtel Baker à Gaspé sous la présidence de Daniel Côté, et à laquelle sont présents :

Mme Patricia Chartier, mairesse de Maria
Administratrice régulière représentant la MRC d'Avignon

M. Denis Gauthier, maire de Saint-Siméon
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Henri Grenier, maire de Port-Daniel—Gascons
Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Mathieu Lapointe, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Samuel Parisé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Sylvain Tanguay, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Antonin Valiquette, maire des Îles-de-la-Madeleine
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine (en visio-conférence)

Ainsi que :

Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie

M. Mark Lasanowski, coordonnateur aux opérations de la Régie

Mme Geneviève Bujold, agente service aux clients et soutien à la direction de la Régie

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Éric Dubé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Hugues Lafrance, Conseiller d'Étang-du-Nord
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Mme Monika Tait, mairesse de Petite-Vallée
Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption)

3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 14 avril 2026 (adoption);

4. Suivi des finances et des opérations :
 4.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);

5. Opérations :
 5.1. Adjudication du contrat de la Haute-Gaspésie (adoption);
 5.2. Adjudication du contrat pour la planification des installations de recharge du projet d'électrification (adoption);
 5.3. Entente avec le Cégep de la Gaspésie et des Iles 2025-2026 (adoption);

6. Rapport annuel 2025;

7. Autre information;

8. Date et lieu de la prochaine rencontre;

9. Période de questions;

10. Levée de l'assemblée (adoption).

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R-2026 – 19 **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Henri Grenier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

3. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 AVRIL 2026

Les documents « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil d'administration de la Régie tenue le 14 avril 2026 » est présenté.

R-2026 – 20 **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 AVRIL 2026**

IL EST PROPOSÉ par Denis Gauthier et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2026, tenue à Sainte-Anne-des-Monts, tel que lu et présenté.

4. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

4.1 Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

Les listes des comptes à payer et des comptes préautorisés de septembre, octobre, novembre et décembre 2025 et janvier et février 2026 sont remises aux administrateurs.

R-2026 – 21 **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ par Samuel Parisé et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer et des comptes préautorisés, soient :

Le montant total au 30 septembre 2025 est de 452 739,03$.
Le montant total au 31 octobre 2025 est de 515 307,47$.
Le montant total au 30 novembre 2025 est de 342 642,67$.
Le montant total au 31 décembre 2025 est de 447 557,50$.
Le montant total au 31 janvier 2026 est de 350 557,39$.
Le montant total au 28 février 2026 est de 436 104,73$.

5. OPÉRATIONS

5.1 Adjudication du contrat de la Haute-Gaspésie (adoption);

Compte tenu de la fin du contrat de transport dans le secteur de la Haute-Gaspésie en 2026, la Régie est allée en appel d'offre. Il a été préparé et diffusé, via le SEAO, un appel d'offres pour ce contrat, avec une date limite de dépôt des soumissions était le 30 avril 2026 à 11h.

La séance du comité de sélection a eu lieu le 30 avril 2026 de 11h30 à 13h30, au bureau de la RÉGIM. Une seule soumission a été reçue. Suite à cette séance, la direction est retournée en négociation avec le soumissionnaire concernant le contrat de transport #2026-TATC-SADM du secteur de la Haute-Gaspésie.

R-2026 – 22 **RÉSOLUTION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRANSPORT #2026-TATC-SADM DU SECTEUR HAUTE-GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT que le contrat pour le transport des personnes de la RÉGIM vient à échéance;

CONSIDÉRANT que à la suite du processus un seul transporteur a soumis une proposition;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'entreprise Autobus des Monts Inc. était donc celle ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation mais était beaucoup trop élevé pour le budget alloué;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 2.16 du cahier de charge, dans le cas où un seul soumissionnaire dépose sur un volet, le donneur d'ordre s'est donné la possibilité de négocier avec le soumissionnaire avant l'adjudication;

CONSIDÉRANT que, conformément à la négociation, il a été entendu de modifier le contrat pour une durée de quatre (4) ans avec la possibilité d'une extension d'un (1) an sur entente consensuelle, et de permettre l'utilisation des véhicules autres que ceux proposé dans l'offre de service initial;

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Lapointe et unanimement résolu :

- d'octroyer le contrat de transport #2026-TATC-SADM à l'entreprise Autobus des Monts inc. selon les conditions négociées;

- d'autoriser la direction générale à procéder à la signature du contrat pour le transport des personnes avec le transporteur concerné.

5.2 Adjudication du contrat pour la planification des installations de recharge du projet d'électrification (adoption);

R-2026 – 23 **RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPEL D'OFFRE POUR LE CONTRAT POUR LA PLANIFICATION DES INSTALLATIONS DE RECHARGE DU PROJET D'ÉLECTRIFICATION**

Considérant le besoin de conception de plan et devis pour les installations de recharge dans le projet d'électrification;

Considérant le fait qu'un appel d'offre sur invitation a été lancé le 27 avril 2026;

CONSIDÉRANT que à la suite du processus deux fournisseurs ont soumis une proposition;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'entreprise Kwatroe Inc. était celle ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation;

IL EST PROPOSÉ par Denis Gauthier et résolu unanimement :

- d'octroyer le contrat de conception des plans et devis à l'entreprise Kwatroe inc. selon les conditions négociées;

- d'autoriser la direction générale à procéder à la signature du contrat avec la firme concernée.

5.3 Entente avec le Cégep de la Gaspésie et des Iles 2025-2026 (adoption);

R-2026 – 24 **RÉSOLUTION CONCERNANT LES ENTENTE DE SERVICE POUR LES TRAJETS DU CÉGEP 2026-2027**

IL EST PROPOSÉ par Patricia Chartier et résolu unanimement d'autoriser la direction générale à signer les ententes pour les trajets du Cégep de Carleton-sur-Mer et Gaspé tel que lu et présenté.

6. RAPPORT ANNUEL 2025

Le rapport annuel de l'année 2025 est présenté.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

7. AUTRE INFORMATION

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 16 septembre 2026 dans la MRC de Rocher-Percé.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'étant présent, aucune période de question n'a eu lieu.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2026 – 25 **RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Henri Grenier et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par

le président,	la secrétaire-trésorière,
_____	_____
Daniel Côté	Marie-Andrée Pichette
_____	_____
Date	Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

Date